

MÉDICAMENTS ET CONDUITE : LES BONS RÉFLEXES

La prise de médicaments n'est pas anodine pour la conduite. Afin d'éviter l'accident, il est indispensable d'observer certaines règles.

Tenez compte du pictogramme sur la boîte



NIVEAU 1 : SOYEZ PRUDENT

Cela dépend des personnes, la conduite est possible et le risque est faible.



NIVEAU 2 : SOYEZ TRÈS PRUDENT

La prise de ce médicament peut entraîner des effets secondaires sur la conduite, soyez attentif à ce que vous ressentez. Au moindre doute, abstenez-vous de conduire ou arrêtez-vous en toute sécurité.



NIVEAU 3 : ATTENTION, DANGER NE CONDUISEZ PAS

Ce médicament est incompatible avec la conduite. Après la fin du traitement, demandez l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien avant de recommencer à conduire.

Parlez avec votre professionnel de santé

Il peut rechercher le médicament qui altère le moins vos capacités à conduire. Indiquez tous les autres médicaments que vous prenez, afin de prévenir d'éventuelles interactions dangereuses. Ne modifiez pas votre traitement sans avis médical.

Certains médicaments, au contraire, ne doivent pas être oubliés avant de conduire.

Ne multipliez pas les risques

En cas de fatigue, les effets indésirables des traitements sur la conduite sont amplifiés. La consommation d'alcool ou l'usage de drogues avec la prise simultanée de médicaments multiplie les risques d'accident.

VOUS ÊTES DANS L'UN OU PLUSIEURS DES CAS CI-DESSOUS?...

- Vous êtes gêné pour effectuer certains mouvements ou ressentez des douleurs importantes.
- Vous prenez un somnifère, un anxiolytique, un antidouleur... ou tout médicament présentant un risque pour la conduite, signalé par un pictogramme rouge figurant sur la boîte.
- Vous consommez de l'alcool ou de la drogue.
- Vous voyez mal, de jour ou de nuit, ou vos yeux sont anormalement sensibles à la luminosité.
- Vous êtes souvent fatigué, vous dormez mal, vous avez des difficultés à vous concentrer.
- Vous avez des malaises, des vertiges, des syncopes.
- Vous avez des trous de mémoire fréquents, des troubles cognitifs.
- Vous remarquez l'apparition de troubles inhabituels, d'un malaise physique, d'un sentiment de panique.
- Votre entourage vous fait des remarques sur votre conduite.

... ALORS, C'EST LE MOMENT DE VOUS POSER LA QUESTION DE VOTRE CONDUITE

Vos problèmes de santé ou votre traitement peuvent avoir un impact sur votre capacité à conduire. Parlez-en en toute confiance à votre médecin, il saura vous conseiller dans le strict respect du secret médical. Votre sécurité et celle des autres en dépendent.

En savoir plus?
securite-routiere.gouv.fr



twitter.com/routeplussure



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

Santé et conduite, posez-vous les bonnes questions et parlez-en

SUR LA ROUTE, VOTRE SANTÉ EST FONDAMENTALE

Conduire, c'est faire usage à chaque instant de ses capacités de perception (visuelle et auditive), d'attention et d'analyse (évaluation des distances, de la vitesse des autres véhicules, des conséquences du trafic...) et de décision. C'est aussi, dans le même temps, mobiliser ses mains et ses pieds, et réagir.

Certaines pathologies et situations de handicap peuvent affecter cette mécanique complexe qu'est la conduite, et mettre en danger les autres et vous-même.

Des médicaments peuvent également altérer votre capacité à conduire, et, à l'inverse, d'autres médicaments ne doivent surtout pas être oubliés avant de conduire.

La consommation d'alcool ou la prise de stupéfiants altèrent gravement la capacité à conduire.

Avant de prendre le volant, interrogez-vous sur votre capacité à conduire. En cas de doute, n'hésitez pas à en parler à votre médecin.

Ce dépliant ne concerne que la conduite pour les permis A et B (hors activité professionnelle).

COMMENT PRÉSERVER SA CAPACITÉ À CONDUIRE EN SÉCURITÉ ?

BIEN VOIR POUR BIEN CONDUIRE

Une bonne vue est indispensable à la conduite : vous devez voir les obstacles, repérer les dangers, lire les panneaux et déchiffrer les indications du tableau de bord. La nuit, ces capacités doivent être conservées.

Quel que soit votre âge, il est important de :

- **faire contrôler régulièrement votre vue** et porter une correction adaptée si nécessaire ;
- **porter des lunettes de soleil** pour éviter l'éblouissement quand le temps est lumineux ;
- **vous abstenir de conduire le soir et la nuit** si vous constatez une forte baisse de votre vue dans la pénombre.

5/10^e

C'est l'acuité visuelle binoculaire (avec les 2 yeux) minimale imposée par la réglementation avec correction si vous en avez.



Si vous portez des lunettes de vue sur votre permis de conduire, vous êtes alors obligé de conduire avec des lunettes ou des lentilles de contact. Dans le dernier cas, il est conseillé, par sécurité, d'avoir une paire de lunettes de vue dans votre véhicule.

BIEN ENTENDRE POUR BIEN CONDUIRE

Avoir une bonne audition facilite la conduite : un coup de klaxon peut prévenir une collision, un bruit inhabituel alerter d'un dysfonctionnement mécanique, une voix humaine avertir d'un danger. Le son aide à bien décrypter son environnement.

Quels que soient votre âge et votre expérience de la conduite, il est donc important de :

- **faire contrôler votre audition** et vous faire appareiller si nécessaire ;
- **réduire le volume des sources sonores**, autoradio ou GPS, lorsque vous êtes au volant ;
- **ne pas porter à l'oreille un dispositif émettant du son** (oreillette, casque, écouteurs). C'est dangereux et interdit pour tous les automobilistes, motards, cyclistes et conducteurs de trottinette ;
- **prévoir des aménagements spécifiques** (retroviseurs supplémentaires ou des dispositifs de vision arrière et latérale adaptés, par exemple) si vous avez un déficit auditif profond.

FAIRE AMÉNAGER SON VÉHICULE POUR BIEN CONDUIRE AVEC UN HANDICAP

Aujourd'hui, de nombreux handicaps moteurs sont compatibles avec la conduite de véhicules légers sous réserve d'aménagements spécifiques (joystick à la place du volant ou voiture sans pédale...).

Consultez le site internet de votre préfecture afin de connaître les démarches à effectuer.



Des aménagements spécifiques existent si vous avez un déficit auditif profond et que vous souhaitez conduire.

QUAND ENVISAGER D'ARRÊTER LA CONDUITE POUR PRÉSERVER SA SÉCURITÉ ?

Certaines affections médicales, plus ou moins graves, peuvent être incompatibles temporairement ou définitivement avec la conduite d'un véhicule à moteur.

En effet, la conduite automobile est une activité complexe qui implique une bonne attention et une bonne vigilance. Elle nécessite la réalisation d'un grand nombre de tâches simultanées. Non seulement vous devez gérer en même temps les différentes commandes du véhicule, mais aussi être attentif à l'environnement routier, vous orienter, maintenir votre bon positionnement sur la chaussée et réagir de façon rapide et adéquate à tout événement susceptible de représenter un danger.

C'est pourquoi, pour être en pleine capacité de conduire, il est important de :

- **ne pas avoir de troubles cognitifs ou d'autres troubles neurologiques liés à :**
 - un accident vasculaire cérébral (AVC) avec séquelle ;
 - un traumatisme crânien avec lésion cérébrale ;
 - une pathologie neuro-évolutive type maladie d'Alzheimer ou apparentée ;
 - certaines autres pathologies neurologiques (sclérose en plaques...).
- **ne pas être atteint :**
 - d'une pathologie cardiaque qui peut entraîner un malaise brutal au volant, comme une syncope ou une lipothymie ;

- d'un diabète avec un risque d'hypoglycémie que vous ne maîtrisez pas ;
- de troubles de la conscience brutaux si vous êtes sujet à des crises d'épilepsie ;
- d'une somnolence excessive non traitée.

- **ne pas avoir de graves troubles** de la capacité de jugement ou de comportement, s'ils entraînent, par exemple, une addiction à la vitesse non contrôlable.

La liste complète des affections médicales ayant un impact sur la capacité à conduire est consultable sur [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr) : arrêté du 28 mars 2022.

Si vous êtes dans l'un des cas énoncés ci-dessus, vous devez en parler avec votre médecin.

Si vous souhaitez continuer à conduire, il vous conseillera, le cas échéant, de prendre rendez-vous avec un médecin agréé par la préfecture pour examiner votre aptitude à la conduite.

Celui-ci vérifiera que votre pathologie est compatible ou non, ou temporairement incompatible, avec la conduite, en tenant compte des aménagements ou restrictions utiles, afin de ne pas augmenter le risque d'accident grave sur la route.



Détectez les signes d'alerte

En cas de fatigue soudaine ou de sensations inhabituelles (engourdissement, tremblements, nausées, vertiges, troubles de la vision...), ne prenez pas le volant ou arrêtez-vous, en toute sécurité.